

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

Association "VA, PETIT MOUSSE"

Association 1901, JO du 20/11/2010

Dossier W 332011267

18, rue de l'Ecole Normale

33200 BORDEAUX

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF				PASSIF			
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
	valeur brute	amortissements provision	valeur nette				
IMMOBILISATION EN COUR	38 577,00	38 576,00	1,00	CAPITAL	0,00		
				Résultat 2011	3 878,68		
				Résultat 2012	1 844,00		
				Résultat 2013	1 357,90		
				Résultat 2014	160,00		
	38 577,00	38 576,00	1,00	Résultat 2015	280,00		
				Résultat 2016	-70,00		
				Résultat 2017	200,00		
				Résultat 2018	-766,65		
						6 883,93	
				FONDS DÉDIÉS		114 023,00	
						120 906,93	
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				<u>DETTES</u>			
BANQUE	120 905,93		120 905,93				
	120 905,93	0,00	120 905,93				
						0,00	
TOTAL ACTIF			120 906,93	TOTAL PASSIF		0,00	120 906,93

COMPTE DE RESULTAT 2018**PRODUITS**

Cotisations encaissées	660,00
Mécénat financier	149 000,00
Mécénat en nature	3 600,00
TOTAL MÉCÉNAT	152 600,00
PRODUCTION IMMOBILISÉE	38 577,00
TOTAL DES PRODUITS	191 837,00
MÉCÉNAT D'AVANCE (Fonds dédiés)	-114 023,00
	77 814,00

CHARGES À DÉDUIRE

Plaquettes mécènat	300,00
Maquettes 3D	2 156,25
Foulards Pétrusse	3 600,00
Cartes de visite	51,60
Editions Aquitaine livre	320,00
Acompte n°1 BEM	2 080,80
Acompte n°1 DUBOURDIEU	31 496,00
Dotation provision dépréciation	38 576,00
	78 580,65

RESULTAT COMPTABLE -766,65

ANNEXE AUX COMPTES DE L'ASSOCIATION « VA, PETIT MOUSSE »

Etablis au 31 décembre 2018

RÈGLES ET MÉTHODES

Les comptes de l'association « VA, PETIT MOUSSE » portent sur un exercice de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Le total du bilan s'élève à 120.906,93 euros.
Le résultat de l'exercice est un déficit de 766,65 euros.

A-Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenues appliqués en France.

Les dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 ont été appliquées dès l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2018.

S'agissant d'une association faisant appel à la générosité et concernant un projet nettement défini, le schéma comptable des fonds dédiés a été utilisé.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

B-Faits marquants

L'exercice 2018 a été le premier exercice au cours duquel l'association a commencé à collecter des fonds auprès des mécènes.

Dès le début de la collecte, les promesses étaient suffisamment fermes pour que nous ayons déjà la certitude de l'aboutissement du projet.

D'ailleurs, nous n'avons signé le Bon de Commande du bateau auprès du Chantier DUBOURDIEU, le 3 août 2018, qu'après l'acquisition de cette certitude.

Le 1^{er} juillet 2011 l'association a obtenu, dans le cadre de la procédure de rescrit prévue à l'article L 80 C du Livre des Procédures Fiscales, la certitude qu'elle remplissait toutes les conditions légales pour établir des reçus de dons aux œuvres ouvrant droit à réduction d'impôt pour les particuliers et les entreprises conformément aux dispositions des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts (CGI).

C-Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

1-Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La production immobilisée en 2018 comprend les sommes versées au BEM et au Chantier DUBOURDIEU, soit 33.577 €, et intègre les premières études BEM de faisabilité réalisées en 2012 pour 5.000 € ;

L'association a été constituée pour permettre aux bordelais de revoir naviguer sur le bassin du Jardin Public le bateau connu sous le nom de PETIT MOUSSE qui était présent en ce lieu depuis 1893.

Comme il est indiqué dans la réponse au rescrit fiscal susmentionné : la restauration du bateau originel étant techniquement impossible du fait de sa vétusté, l'association procède à la reconstruction à l'identique dans son apparence extérieure, ses couleurs et ses attributs du navire de 1893.

Le 26 avril 2016, l'association a signé avec la Mairie de Bordeaux une convention dont l'alinéa 3 de l'article 2 indique :

« une fois le bateau reconstruit et autorisé à naviguer pour le transport de personnes, la remise officielle par l'association et pour l'euro symbolique de l'embarcation à la Ville pourra alors intervenir. »

En conséquence une provision pour dépréciation de la totalité du coût d'acquisition (à 1 euro près) est prise.

Ainsi, aucune moins-value n'impactera les comptes lors de la cession du navire à la Ville pour 1 euro.

2-Amortissements

Sans objet

3-Stocks

Sans objet

4-Créances

Sans objet

6-Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice

7 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Au 31 décembre 2018, le montant figurant dans cette rubrique s'élève à 112.600 € et s'analyse ainsi :

Fonds mécènes encaissés : 152.600 €

Travaux payés : - 38.577 €

Fonds dédiés : 114.023 €